

**Avis n° 2023-13 du CSRPN Occitanie**

relatif à

la demande de réparation de l'avarie de la liaison 150kV Jurançon Lau-Balagnas dans le périmètre de la Réserve Naturelle Régionale du massif du Pibeste-Aoulhet (65)

Vu l'avis des rapporteurs du CSRPN,

Vu les débats lors de la réunion du groupe de travail « Aires protégées » du CSRPN le 16 mai 2023,

Vu le vote électronique du CSRPN du 2 au 7 juin 2023 inclus,

Le CSRPN donne un avis favorable au projet, assorti des recommandations suivantes :

- La présence de l'Erodium de Manescout ayant bien été observée dans cet habitat, à diverses dates (2000 et 2015), dans cette zone du Pibeste, il est nécessaire de prévoir lors de la période de floraison (fin juin à mi-juillet) une prospection complémentaire avant les travaux pour vérifier la présence éventuelle de station d'Erodium de Manescout et prendre les mesures nécessaires si besoin,
- Il apparaît nécessaire de décaler le démarrage des travaux au 15 septembre en raison de la date de départ les plus tardives des jeunes percnoptères, le couple de percnoptère situé à proximité de la zone des travaux étant en cours de reproduction.
- Enfin au vu des différentes espèces emblématiques de rapaces présentes dans la réserve et des très nombreux oiseaux migrateurs de passage, il conviendrait en complément d'équiper les tronçons des pylônes 12-13 et 15-16 de la ligne concernée de visuels pour l'avifaune à titre de mesure de réduction, et d'en équiper également les tronçons équivalents (ligne de crête et proches sud et nord proches des crêtes) de la deuxième ligne qui traverse la réserve dans le cadre d'une approche compensatoire aux regards des dérangements occasionnés auprès des oiseaux et de leur reproduction lors des travaux de sécurisation d'urgence.

Toulouse, le 8 juin 2023

La présidente du CSRPN Occitanie



Magali Gerino

## Rapport du CSRPN relatif à

### la demande de réparation de l'avarie de la liaison 150kV Jurançon Lau-Balagnas dans le périmètre de la Réserve Naturelle Régionale du massif du Pibeste-Aoulhet (65)

#### Contexte

Le 16 janvier 2023, lors d'une tempête de neige, la tête du pylône n°14 de la ligne électrique aérienne à 150 kV Jurançon- Lau Balagnas, situé dans le périmètre de la Réserve Naturelle Régionale du Massif du Pibeste-Aoulhet, s'est effondrée. Celle-ci a été arrachée du fût et est tombée quelques dizaines de mètres en contrebas. Les câbles ont été rompus des 2 côtés du pylône 14 et sont tombés au sol.

**Une première intervention**, pour la réparation de l'avarie, a eu lieu **en semaine 11 et 12**, et avait comme objectif le dégagement des câbles qui reposaient au sol, en fond de vallée pour une **mise en sécurité ; elle a nécessité l'utilisation d'hélicoptères** pour l'accès au pylône 14 qui est situé sur une ligne de crête avec un risque d'effets notables sur les rapaces emblématiques du site en période de reproduction.

**Ces travaux de sécurisation d'urgence ont déjà été réalisés et font donc l'objet d'une régularisation dans le cadre de la présente demande.**

**La réparation définitive** (dépose et remplacement du pylône 14), qui sera réalisée à l'identique, et donc sans modification de l'état ni de l'aspect de la Réserve, **devrait avoir lieu en fin d'été 2023 pour des raisons techniques et de prise en compte des enjeux écologiques**. Cette remise en état est également présentée dans cette demande d'autorisation.

Il est à noter que dans le dossier de demande de réparation le déroulement des différentes étapes qui ont conduit à la présente demande est établi de la façon suivante :

- survenue de l'avarie, le 16/01/2023, soit en semaine 3,
- première intervention de mise en sécurité en semaine 11 et 12,
- passage sur le terrain du bureau d'études Biotope le 21/04, soir en semaine 16,
- contact pris avec le gestionnaire de la RNR le 3/05/2023, soit en semaine 18,
- dépôt de la demande le 4/05/2023.

En plus de sa situation au sein de la RNR, le site des travaux est également inclus dans le périmètre de la Zone Spéciale de Conservation FR7300920 - Granquet-Pibeste et Soum d'Ech, classée au titre de la Directive Habitats, et situé à 4km de la Zone de Protection Spéciale FR7212009 - Pics de l'Estibet et de Mondragon, classée au titre de la Directive Oiseaux.

#### Description des travaux

Travaux de sécurisation d'urgence déjà effectués :

- Les travaux de sécurisation d'urgence ont consisté à rassembler puis stocker les câbles tombés au sol dans un endroit sans risque pour les promeneurs et autres tiers. Ils ont également consisté à installer des haubans pour équilibrer les supports 13 et 15. Ces haubans sont retenus dans le sol par des ancrs spécialement créés pour cela.
- L'opération a nécessité l'installation par héliportage d'un treuil sur le replat du Montné, le tirage des câbles entre la tête et le replat, le découpage des câbles et la création de torches ainsi que le stockage sur le replat.

Travaux de réparation définitive à venir (à partir du 24/07, et jusqu'à septembre 2023) :

- Pour le pylône 14, la réparation définitive consiste tout d'abord à évacuer ce qu'il reste du support, puis d'en installer un nouveau ayant la même forme géométrique mais plus résistant, et ensuite à réinstaller des câbles et tous les accessoires associés. Enfin tous les restes de l'avarie (ancres comprises) seront déposés pour revenir à une situation comparable à celle antérieure.
- L'opération comprendra le débardage de la tête et du fût ruiné par un hélicoptère, puis au levage du nouveau support grâce à l'hélicoptère, et au déroulage des câbles ou des câbles entre le support 13 et le replat aussi par hélicoptère. L'ensemble des machines de déroulage sera amené au niveau du replat et du pylône 14 par hélicoptère. Le déroulage des câbles se fera à l'aide des câbles et des machines entre le replat et le pylône 14. Enfin, le repli des machines sera également effectué par hélicoptère. La dernière étape consistera en l'installation des accessoires (dont notamment les avisphères) par des équipes de cordistes et au repli final avec le débardage de tous les « déchets » issus de l'avarie.
- Les interventions sur les pylônes 12, 13 et 15 se réduisent en des petites réparations de matériel sans emprise au sol (interventions de cordistes sur les pylônes en eux même).
- L'évacuation du pylône 26 consiste simplement en un hélitreuillage du fût tombé au sol.

### **Impacts sur le milieu naturel**

Dans le cadre de la demande de dérogation, un rapport de présentation du projet et de son incidence sur le patrimoine de la RNR et au titre de Natura 2000 a été établi par le bureau d'études Biotope, en date du 4 mai 2023.

Ce document présente les enjeux naturalistes du site, les impacts des travaux, et les mesures mises en œuvre par la maîtrise d'ouvrage en vue de préserver le patrimoine naturel remarquable interagissant avec le projet, lors de l'intervention au mois de mars et de celle à venir.

Au vu de la bibliographie consultée, et de la période d'inventaire un peu précoce sur le site précis des travaux, les enjeux semblent bien posés, et concernent principalement la faune, et tout particulièrement l'avifaune en raison de la richesse de ce massif en la matière. Est ainsi mise en évidence la grande proximité de la ligne avec des aires de nidification de l'Aigle royal, du Faucon pèlerin, du Gypaète barbu et du Vautour fauve. D'autres espèces emblématiques nidifient également non loin (Vautour percnoptère, Grand-Duc d'Europe, Aigle botté, Circaète Jean-le-blanc, Pic à dos blanc).

Par ailleurs les enjeux sur les habitats et la flore sont jugés plus faibles, en raison de la faible emprise au sol des travaux. Cependant, quelques précisions sont à apporter concernant l'Erodium de Manescau. Il s'agit d'une espèce endémique des Pyrénées occidentales, protégée en France et inscrite dans la liste rouge de la flore vasculaire de Midi-Pyrénées (NT). Elle est connue au replat du Montné, où elle se trouve en limite orientale de son aire de répartition. C'est une espèce de pelouses pâturées et prairies de fauche des sols calcaires et rocailloux, à partir de 400m d'altitude. Sa présence est bien potentielle dans la zone d'étude rapprochée, l'altitude (1200m) et les secteurs d'affleurements calcaires convenant à ses exigences écologiques.

En conséquence une vigilance particulière doit être apportée par l'ingénieur écologue qui suivra les travaux pour vérifier avant les travaux via un complément de prospection, la présence éventuelle de stations d'Erodium de Manescau. L'espèce sera à rechercher entre fin juin et mi-juillet période optimale pour sa floraison.

Le principal impact mis en avant de l'intervention d'urgence est le survol d'hélicoptère de ce

secteur inaccessible par d'autres moyens pour l'acheminement du matériel et du personnel pour la réalisation des travaux, ceci dans une période sensible à très sensible pour la reproduction des espèces citées.

A propos de la reproduction du Gypaète, une discussion est ouverte par le bureau d'études :  
« Au cours de l'année 2023, malgré la présence d'une Zone de Sensibilité Majeure à proximité du Montné, le survol de la Réserve a dû être effectué à proximité immédiate des zones de nidification puisque les zones d'intervention faisant l'objet de travaux de sécurisation d'urgence se trouvaient à une distance de moins de 1 km (replat) avec le site de nidification et ce au cours du mois de mars. »

Dans la même période, « un incident a également été constaté en lien avec un écobuage mal contrôlé qui s'est approché du site de nidification. Celui-ci a donné lieu à la production de fumées qui se sont dirigées en direction du nid.

L'ensemble de ces événements connus, ajoutés à la vulnérabilité de l'espèce à de nombreux autres facteurs, ont causé un abandon de nichée à la mi-mars 2023.

**Les liens de cause à effet entre les différentes activités humaines et les facteurs naturels auquel l'espèce a été exposée ne permettent pas, en l'état des connaissances, de définir clairement l'origine de l'abandon de couvée. »**

Dans l'étude, sont également présentées les mesures d'évitement et de réduction qui seront mises en œuvre pour la réparation définitive ; elles semblent bien adaptées et proportionnées aux enjeux par ailleurs dégagés.

Celles destinées à l'avifaune ont été particulièrement affinées, cependant il apparaît souhaitable de

- Décaler le démarrage des travaux au 15 septembre en raison de la date de départ les plus tardives des jeunes percnoptères. Même si le plan de vol proposé permet d'éviter de passer dans la ZSM du couple nichant à proximité, le passage en bordure immédiate d'un gros hélicoptère de type Puma fin juillet ou en d'août pourrait générer une perturbation importante sur le couple de percnoptère en reproduction.
- D'équiper en avisphère en plus des tronçons déjà prévus (portée 13-14 et 14-15) les tronçons :
  - o 12-13 situés en crêtes et donc de forte sensibilité de collision au regard du comportement des rapaces mais aussi des migrants nombreux traversant ce secteur. Il faut noter en effet que ce site proche du col du Soulor est aussi un site important de migration des oiseaux, enjeux qui n'est pas évoqué dans les enjeux écologiques du document,
  - o 15-16 situés à proximité immédiate de l'aire de gypaète.

### **Conclusions des rapporteurs**

Les travaux de réparation effectués et à venir se justifient pleinement par l'obligation de garantir la continuité du service public et la sécurité des biens et des personnes par RTE, notamment dans la mesure où cette ligne sert notamment à évacuer la production hydroélectrique des barrages de la vallée d'Arrens (Tucquoy, Migoélou, etc.) et à assurer l'alimentation de la ville de Tarbes.

À Toulouse, le 4 mai 2023

Les rapporteurs